



# Méry-sur-Marne

République française  
Liberté • Egalité • Fraternité

## DECISION DU MAIRE N°2024-03

### CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE CONCLU AVEC MONSIEUR SANDOU GILBERT LE 14 AVRIL 2024

**Le maire de Méry-sur-Marne,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;  
Vu la délibération n°2023-006 du 6 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;  
Vu la délibération n°2022-031 du 14 octobre 2022 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente  
Considérant la demande déposée par Monsieur SANDOU Gilbert, [REDACTED] 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE (77) ;  
Considérant que le demandeur a approuvé le règlement intérieur de la salle polyvalente ;  
Considérant que le demandeur a fourni une attestation d'assurance responsabilité civile ;

#### DECIDE

**Article 1 :** Un contrat de location de la salle polyvalente, situé chemin des Sables à Méry-sur-Marne est conclu entre la commune et le demandeur précité pour la journée du 14 avril 2024.

**Article 2 :** Le montant est fixé à 370 € à régler au Service Comptable de Coulommiers à réception de l'avis de somme à payer.

**Article 3 :** Le montant de la caution est de 1000 € à consigner par chèque auprès de la mairie au plus tard le 13 avril 2024.

À Méry-sur-Marne, le 5 avril 2024

